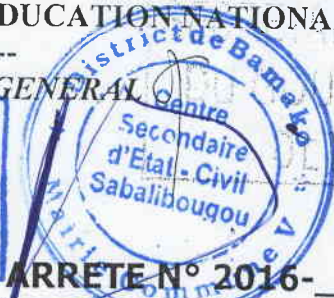


SECRETARIAT GENERAL

District de Bamako Commune V
Pour Copie Certifiée Conforme à l'Original
Présenté Bamako le 27/04/2016
L'Administrateur Délégué



0972 / MEN-SG DU 27 AVR. 2016

ARRÊTE N° 2016-0972 / MEN-SG DU 27 AVR. 2016
Portant autorisation d'ouverture d'une école privée de second cycle de l'Enseignement Fondamental dénommée « GNETAASO » à N'Tabacoro.

Le Ministre de l'Education Nationale,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant Loi d'Orientation sur l'Education ;
- Vu la Loi n° 2011 - 023 du 13 juin 2011 portant création de la Direction Nationale de l'Enseignement Fondamental ;
- Vu la Loi n° 2012-013 du 24 février 2012 relative aux Etablissements Privés d'Enseignement en République du Mali ;
- Vu le Décret n°2012 - 588 / P- RM du 08 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la Loi n°2012 - 013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali;
- Vu le Décret n°2015-0678/P-RM du 20 octobre 2015 abrogeant et remplaçant le Décret n°02313/P-RM du 04 juin 2002 fixant les détails des compétences transférées de l'Etat aux Collectivités Territoriales en matière d'Education ;
- Vu le Décret n°2016-0022 / P-RM du 15 janvier 2016, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu la Décision n°00666/GRKK-CAB du 09 juillet 2015 portant autorisation de création d'une école fondamentale privée de premier et second cycles;
- Vu la demande de l'intéressé en date du 27 août 2015 et les pièces versées au dossier,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Est autorisée l'ouverture de l'école privée de second cycle de l'enseignement fondamental, dénommée « GNETAASO », sise à N'Tabacoro dans la commune rurale de Kalabancoro et appartenant à Monsieur **Birama DIALLO**.

Cet établissement relève du Centre d'Animation Pédagogique de Kalabancoro, Académie d'Enseignement de Kati.

Article 2 : Le promoteur est tenu de se conformer strictement à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté, qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. /.

AMPLIATIONS :

Original	01
PRM-AN-CS-CC-CESC-HCC-HCJ.....	07
PRIM-Tous Ministères	33
Services Centraux MEN.....	08
Gouverneurs de Région et District.....	11
DNEF - DVS	05
DAE - de Kati.....	01
CAP- Kalabancoro.....	01
Mairie Centrale District de Bko.....	01
Mairie C Rurale Kalabancoro..	01
Intéressé.....	01
Archives	03
Journal Officiel.....	01

Bamako, le **27 AVR 2016**
Le ministre,

Kénékou dit Barthélemy TOGO
Chevalier de l'Ordre National